



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Assistance et prévention
en cybersécurité



SE FAIRE LABELLISER

EXPERTCYBER



QU'EST-CE QUE LE LABEL EXPERTCYBER ?

Le label ExpertCyber met en avant l'expertise de prestataires informatiques pour permettre aux entreprises, collectivités et associations d'identifier rapidement un professionnel de confiance et répondre à leurs besoins en cybersécurité.

QUI PEUT SE FAIRE LABELLISER ?

Le label s'adresse à toutes les entreprises assurant des prestations de cybersécurité dans les trois domaines suivants :

- sécurisation,
- maintenance en condition opérationnelle et de sécurité,
- assistance technique en cas d'incident.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE LABEL EXPERTCYBER, CONTACTEZ-NOUS
EXPERTCYBER@CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Assistance et prévention
en cybersécurité

POURQUOI SE FAIRE LABELLISER EXPERTCYBER ?

Devenir **ExpertCyber**,
c'est vous permettre de :

- 1 Bénéficier d'une distinction professionnelle dans un domaine où la confiance est primordiale pour les clients.
- 2 Obtenir la reconnaissance de votre expertise en cybersécurité qui atteste d'un certain niveau de compétences établi selon un référentiel exigeant.
- 3 Rejoindre un réseau mobilisé et valorisé.

LE LABEL
EXPERTCYBER
est délivré par
Cybermalveillance.gouv.fr
à l'issue d'un audit réalisé
par **AFNOR Certification**.

Tarif de la procédure d'audit : 800 € HT.
Label délivré pour une durée de 2 ans.

Le label a été créé par **Cybermalveillance.gouv.fr** en partenariat avec les principaux syndicats professionnels du secteur. Il est activement soutenu par la **Fédération EBEN**, **Cinov Digital**, **Numeum**, **France Assureurs** ainsi que par **AFNOR Certification**.

Être labellisé **ExpertCyber**, c'est être mis en avant à travers :

- Le site de **Cybermalveillance.gouv.fr**,
- Le service de sécurisation **Mon ExpertCyber**,
- Le service d'assistance **17Cyber**,
- De nombreuses communications tout au long de l'année.

COMMENT CANDIDATER ?

La procédure de labellisation constitue un véritable outil d'évaluation de l'expertise des prestataires. Elle permet également de structurer et formaliser leurs pratiques et procédures en cybersécurité.

Votre candidature en 5 étapes :

- 1 Vérifiez votre éligibilité et préparez-vous en amont en consultant le recueil des critères d'évaluation des candidatures.
- 2 Créez un dossier sur la plateforme : <https://expertcyber.afnor.org>
- 3 Renseignez les documents attestant de vos compétences afin de répondre à l'ensemble des critères à satisfaire. La procédure sera complétée par un questionnaire technique à remplir.
- 4 Audit de votre dossier de candidature par AFNOR Certification.
- 5 Réception des résultats.

PLUS D'INFORMATION SUR
WWW.EXPERT-CYBER.FR